

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3109

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Déchèterie - Réhabilitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018**Délibération n° 2018-3109**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Vénissieux

objet : **Déchèterie - Réhabilitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de réhabilitation de la déchèterie de Vénissieux fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

I - Contexte

La déchèterie de Vénissieux a été mise en service en 1995. Elle est construite sur une parcelle de 3 785 m². Elle accueille chaque année plus de 80 000 usagers et traite plus de 5 700 t de déchets.

L'évolution de la réglementation amène à une augmentation des types de déchets à trier. En conséquence, les 9 quais de déchargement sont insuffisants pour répondre à l'accroissement de l'activité de cette déchèterie.

De plus, après 23 années d'exploitation, l'usure de cet équipement est évidente et nécessite des mesures de réfections partielles.

II - Description du projet

Le projet se décompose comme suit :

- création d'un quai de déchargement supplémentaire,
- création de voies d'entrées et de sorties depuis l'avenue Jean Moulin,
- agrandissement des surfaces de stockages des déchets spécifiques en plateforme haute,
- création d'une donnerie (espace dédié au réemploi),
- création d'un local de vie pour les 3 agents d'accueil,
- mise en place d'équipement permettant l'amélioration du tri des déchets,
- mise en place d'équipement permettant de faciliter les manœuvres des bennes et protégeant les murs de quais,
- travaux sur l'existant (reprise des murs de soutènement et des enrobés, sécurisation, création de dalles béton, mise en conformité de l'assainissement).

III - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

La présente délibération a pour objet d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour :

- les études restant à mener,
- la maîtrise d'œuvre,
- les travaux.

Les dépenses relatives à l'ensemble de ces prestations sont estimées à 1 000 000 € TTC. La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme est de 978 255 € TTC, 21 745 € TTC ayant déjà été individualisés au titre de l'autorisation de programme études développement urbain et cadre de vie.

IV- Calendrier prévisionnel

Le projet est actuellement en finalisation d'études.

Le permis de construire pour le nouveau local d'accueil des agents doit être déposé auprès de la Commune de Vénissieux ainsi que le permis de démolir des anciens abris à bennes.

La consultation des entreprises devrait débuter au dernier trimestre 2018 pour un lancement des travaux en mars 2019 et une livraison en octobre 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux relatifs à l'extension et la réhabilitation de la déchèterie de Vénissieux.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P25 - Déchets pour un montant de 978 255 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P25O5548 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 778 255 € TTC en 2019,
- 200 000 € TTC en 2020.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 000 000 € TTC en dépenses, en raison de l'autorisation partielle pour un montant de 21 745 €, à partir de l'autorisation de programme études.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - déposer les demandes de permis de démolir et de permis de construire nécessaires pour la réalisation de l'opération,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents et corrections nécessaires auxdites demandes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.